les membres de la gauche par des promesses à l'endroit de satisfactions données à leur clientèle que par des engagements politiques que ses prédécesseurs ont plus ou moins laissé protester sans que leur existence en ait été réellement affectée.

Le ministère Waddington n'est tombé que parceque l'Union républicaine trouvait qu'elle n'était pas suffisamment représentée dans les Conseil du gouvernement ; et aujourd'hui que l'opportunisme a reçu satisfaction, on en est à se demander en quoi, comme signification politique, la combinaison Freycinet diffère de sa devancière ?

Les changements opérés dans le haut personnel du ministère de la guerre sont considérés ici, dans les cercles d'officiers comme n'ayant aucun caractère politique, les nouveaux titulaires n'étant connus par aucun parti pris d'opinion républicaine. Le général Farre, pour remplir certains engagements a dû pourvoir, dit-on, aux remplacements des différents directeurs des bureaux de la guerre, directeurs jugés très capables, très expérimentés et qu'il a remplacés au mieux des intérêts de l'armée, mais il s'arrêtera là.

La désorganisation des bureaux n'aura donc pas lieu, au moins par lui, puisqu'il résulte d'une note publiée par les feuilles officieuses qu'il laisse maîtres complets de la situation administrative les nouveaux chefs de service qu'il vient de nommer. Le général Farre aura donc, comme tous les ministres présents, passés et futurs fourni dans les trois jours de son installation le summum d'épuration volontaire dont il était susceptible. Désormais il résistera, on peut en avoir la certitude, comme l'ont fait avant lui le général Borel et le général Gresley, qui, après s'être montré de bonne composition devant les revendications des groupes de la gauche, ont fini par déposer leur portefeuille plutôt que d'y obtempérer. Aussi le nouveau rédacteur du *Rappel*, l'ancienne étoile du *Mot d'Ordre*, n'a-t-il pas tort lorsque, dans son article d'hier intitulé *Servez chaud*, il écrit les lignes suivantes :

« Un ministère demande à être servi chaud. Pour peu qu'on le laisse tiédir, ses bonnes intentions se glacent dans ses veines, ses projets émancipateurs ou libertophiles se congèlent d'un jour à l'autre, et son cœur, d'abord fondant comme un bonbon, devient résistant à permettre aux voitures d'y passer sans seulement le faire fléchir. »

Plusieurs des groupes de la gauche, notamment celui de l'Union républicaine, se sont réunis, aujourd'hui, au Palais Bourbon.

La discussion a porté sur la nomination du bureau de la Chambre qui aura lieu demain. Rien ne sera changé à la Composition du bureau tel qu'il existait en 1879.

Seulement on s'attend à ce que pour l'élection de M. Gambetta à la présidence, il y aura parmi les gauches un plus grand nombre d'abstentions que l'année dernière. Les conversations entre députés ont porté principalement sur le maintien de M. de Saint-Vallier à l'ambassade de Berlin. On s'accorde à représenter M. Gambetta comme assez mécontent de l'échec de son candidat, M. Challemel Lacour ; il s'en prend, dit-on, à la circonspection de M. de Freycinet, qu'il traite d'exagérée, aussi bien qu'à l'influence de M. Grévy. L'on s'attend donc à voir se dessiner de plus en plus dans la presse opportuniste et radicale les allusions au rôle nouveau d'immixtion du Président de la République dans l'action gouvernementale.

La Bourse a peu varié. Les deux cotes de Londres ont apporté les consolidés sans changement à 97 13/16.

Il paraît que le mouvement judiciaire ne sera signé que demain par M. Grévy et qu'il ne pourra être publié dans l'*Officiel* que mercredi ou jeudi.

Quant au mouvement préfectoral, il est très probable qu'il paraîtra demain. Si l'*Officiel* ne l'a pas publié, aujourd'hui, cela tien à ce que de nouveaux changements ont été ajoutés à la dernière heure sur la liste et que le temps a manqué au Conseil et au Président de la République, pour signer tous les décrets.

A propos de la nouvelle liste de révocations dressée par M. Cazot, le *Français* assure ce soir, que parmi les révoqués figurent plusieurs membres importants des parquets qui, au mois de février dernier, avaient été maintenus en fonctions grâce à l'intervention personnelle de M. le président Grévy, qui avait eu l'occasion d'apprécier leur mérite aussi bien que leur modération. Cette fois, M. Grévy a-t-il cru devoir s'abstenir d'intervenir en faveur de ces magistrats, qu'il défendait il y a neuf mois, ou bien en est-il réduit à apposer silencieusement sa signature au bas des décrets que lui présentent les ministres de M. Gambetta ? Je crois savoir que M. Grévy hésite et se cabre même devant de telles exigences malgré son parti pris de tolérance constitutionnelle.

Autre rumeur fort propagée : les demandes de préfectures, de sous-préfectures, de perceptions, appuyées par les députés, sont arrivées depuis une semaine en si grand nombre, qu'on a dû renoncer à les examiner. On les compte par milliers. On a dû se borner à en accuser réception et à mettre le tout dans des cartons sur lesquels règne un sommeil éternel.

L'Union républicaine de la Chambre des députés s'est réunie aujourd'hui au Palais Bourbon. La réunion comprenait environ 70 membres. Quoique favorable en principe au nouveau ministère, elle a résolu d'attendre la lecture du programme ministériel avant de prendre une décision définitive. L'Union républicaine, en raison de l'importance numérique du groupe qu'elle représente, s'efforcera d'obtenir un secrétaire de plus lors de la constitution du bureau. On parle pour ce poste de M. Baïhaut, député de la Haute-Saône.

Et le fameux programme ministériel, me direz-vous? Cette magnifique perle en formation, où est-elle? Hélas! l'oiseau bleu s'enfuit de plus en plus à l'horizon, à mesure que les Collègues de M. de Freycinet font un pas pour le prendre. Chaque Excellence tend la main et ne saisit que le vide. Pas de programme, pas d'oiseau bleu. Les explications échangées l'effarouchent à ce point, qu'on va disant partout que les « Déclarations » qu'on prépare pour jeudi ou vendredi, déclareront qu'il n'y a rien à déclarer du tout et qu'on s'expliquera à mesure que les questions seront posées pour ou devant les Chambres.

C'est ce qu'on pourra appeler un joli avortement. Il y a lieu d'espérer, pour l'honneur du cabinet, que la rumeur sera démentie.

On assure que M. Laborde, sénateur de l'Ariège a confirmé sa résolution déjà connue de donner sa démission. Si M. Laborde tient à disparaître, il n'en est pas ainsi du général Gresley qui vient de s'éveiller tout-à-coup presque radical.

Le *Temps* annonce que le général « s'est fait inscrire à la gauche républicaine du Sénat et a assisté à sa réunion. Qui l'eût cru encore hier. »

Ce soir, les tableaux annexés au rapport de M. Malézieux sur les tarifs seront livrés à l'impression. La commission entendra, cette après-midi, le rapport de M. Millaud sur les soies.

Bulletin Economique

Voici le relevé comparatif mensuel des opérations du conditionnement régional.

DÉCEMBRE	LAINE PEIGNÉE		LAINE FILÉE	
	1878	1879	1878	1879
Tourcoing	837.363k	1.280.205k	66.126	76.559 k
Roubaix	1.129.806	1.828.012	84.823	79.787
Reims	398.779	340.366	27.767	27.676
Amiens	141.899	265.292	3.622	7.521
Fourmies	130.361k	181.949	42.087	40.592
Totaux	2.638.208k	3.835.824	224.345	232.035

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Le bruit de la démission de M. le Maire de Roubaix a été propagé avec persistance hier et aujourd'hui.

La nouvelle est, jusqu'à présent du moins, absolument inexacte.

La Mairie nous communique la note suivante :

« Une collecte faite à l'issue de combats de coqs chez M. Lequenne, rue de Blanchemaille et chez M. Crépin, quai de Dunkerque, a produit une somme de 145 fr. 50, qui a été versée, pour venir en aide aux indigents. »

Nous apprenons qu'à la suite de pourparlers entre les témoins de M. Mahieu et de M. Breuvart, les témoins de celui-ci ont déclaré « qu'il n'a pas entendu donner à ses paroles le caractère injurieux et offensant que leur a attribué M. Mahieu. » A la suite de cette explication, les témoins de M. Mahieu ont considéré leur mission comme terminée. (*Echo*).

M. le général Lefebvre, commandant le 1er corps d'armée, est parti hier pour Paris, où il a été appelé pour procéder, avec ses collègues, au classement des officiers d'état-major d'infanterie et de cavalerie, de tous grades proposés pour l'avancement et la Légion d'honneur, aux inspections générales de 1879.

Dimanche, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu dans la salle des adjudications à la mairie de Lille, la distribution des prix aux membres des sociétés colombophiles du Nord qui avaient pris part aux concours de Lyon, Libourne et Belfort. Cette séance était présidée par M. le sénateur-maire de Lille qui a prononcé à cette occasion quelques paroles chaleureusement applaudies dans lesquelles il a fait toucher du doigt aux assistants l'utilité des pigeons voyageurs. Il a remercié en terminant les membres des sociétés du Nord d'avoir pris part aux trois concours indiqués ci-dessus et leur a transmis de la part de M. le ministre de la guerre des félicitations sympathiques.

Les médailles et prix consistant en coupes de sèvres offertes par le ministre de la guerre et ses collègues, ministres de l'Agriculture et des Beaux-Arts ont ensuite été distribués et chacun s'est séparé emportant de cette séance la meilleure et la plus patriotique impression.

Il existe, ou plutôt il existait, dans la rue du Tilleul, un cabaretier, nommé François Lagache dont la profession consistait à tourner les chaînes des ouvriers tisserands. Le cabaret qu'il tenait a pour enseigne : *Au grand Tournoi*. Or, il paraît que depuis quelque temps, les chaînes à tourner devenaient assez rares. Lagache en conçut un grand chagrin que vint bientôt aggraver une maladie qui le faisait beaucoup souffrir. A différentes reprises, il avait manifesté le désir d'en finir avec la vie. Hier après-midi, il était seul chez lui ; il fut de nouveau pris d'idées noires, et accrochant une corde à une des traverses du « *tournoi*, » il se pendit.

Quelques instants plus tard, un ouvrier tisserand entrait au *Grand Tournoi*. Voyant que la salle d'estaminet était déserte, il pénétra dans l'ouvroir et recula épouvanté devant le cadavre de Lagache. Il coupa aussitôt la corde et donna l'alarme, mais tous les soins furent inutiles. Le malheureux cabaretier était mort.

On a remarqué que l'instinct de la conservation s'était réveillé chez Lagache au moment où il s'était senti étranglé. Quand on l'a découvert, une de ses mains, cramponnée à la corde, attestait que ce malheureux avait, mais inutilement, essayé de se dégager.

On a arrêté hier, rue de la Barbe d'or, un tisserand de la rue Cugnot, nommé Henri T*... Après après avoir dépensé jusqu'à son dernier sou dans les cabarets, T.... n'a cru pouvoir mieux faire que de s'introduire dans une épicerie et de faire main basse sur tout ce qu'il pourrait revendre. Dérangé dans sa coupable besogne par la propriétaire du magasin, l'ivrogne s'est armé d'une pierre et la lui a lancée à la tête, lui faisant une blessure heureusement peu grave.

Henri T.... a été maintenu par des voisins jusqu'à l'arrivé d'un agent de police et conduit ensuite au dépôt de sûreté.

Aucun changement notable n'est survenu depuis hier dans la grève des ouvriers tisserands de MM. D... Six ouvriers et ouvrières sont seuls rentrés aujourd'hui.

Les grévistes stationnaient ce matin en face du tissage, rue de Soubise. Quelques-uns d'entre eux ont essayé d'entrer en pourparlers, mais sans résultat. Les demandes faites, hier, près des grévistes, par plusieurs ouvriers, pour les engager à reprendre le travail, ont complètement échoué. L'attitude des grévistes continue à être calme.

Une enquête est ouverte, depuis hier, concernant un vol assez important qui a été commis dans un estaminet de la rue de Soubise. Nous attendrons, pour publier de plus amples renseignements, que l'action de la police soit terminée.

Un ouvrier chaudronnier, Gustave Bertin, qu'un arrêté de M. le Préfet du Nord avait expulsé de France au mois d'octobre dernier, a été arrêté hier à Roubaix.

On soupçonnait depuis quelque temps, deux ouvrières, Adèle Hélé et Romaine Desplechin, employées comme redoubleuses chez MM. H... fils, de détourner des rubans de laine. La semaine dernière, on les surveilla de très près et l'on acquit bientôt la certitude que les soupçons étaient fondés. M. le commissaire du premier arrondissement fut mis au courant de l'affaire ; hier, il tombait comme une bombe chez les deux ouvrières et à la suite d'une perquisition, découvrait, chez la première, trente kilog. de laine et 50, chez la seconde. Ces deux femmes ont aussitôt été arrêtées. Les perquisitions continuent.

Un nouveau genre de vol fleurit depuis quelque temps à Roubaix : le vol au bidon, et ce sont les marchands de lait qui en sont victimes. Un laitier commet-il l'imprudence de déposer un bidon sur la voie publique, pendant qu'il sert ses clients, vite un officieux passant qui semble surgir de terre, apparaît et enlève et contenant et contenu. Le fait, qui s'était produit assez fréquemment le mois dernier, s'est représenté hier, à Roubaix, et malgré les actives recherches auxquelles elle s'est livrée, Mlle Stéphanie Dupire, de Marcq, déplore aujourd'hui la perte d'un bidon contenant vingt-cinq litres de lait. Le voleur a réussi à prendre le large sans être inquiété.

LE MEURTRE DE LINSELLES. — On nous informe que les deux inculpés dans l'affaire du meurtre de Linselles, Héquitte, tisserand, et Morand, chauffeur, sont appelés à comparaître, jeudi prochain 15 janvier devant le tribunal correctionnel de Lille.

On a arrêté la semaine dernière, à Linselles, un petit veillard encore alerte il n'avait ni domicile ni papiers. Il s'appelle Pierre Barré, âgé de 69 ans, d'origine artésienne. Il a été souvent remarqué sur les bancs de la correctionnelle.

Il s'est contracté quatorze mariages, à Tourcoing, lundi dernier, lendemain de l'octave des Rois.

M. le préfet vient d'inviter MM. les ingénieurs à commencer sans retard les travaux de terrassement de la ligne du chemin de fer de Valenciennes au Cateau.

Voici le récit d'un vol passablement audacieux, vol qui a été commis Roncq, la semaine dernière.

Le domestique de la ferme Léandre Lelong après avoir rentré ses chevaux à l'écurie, s'en alla prendre son repas. Il revint 20 minutes après, et fut grandement en même temps que désagréablement surpris de voir son lit bouleversé. Le contenu de la paillasse (on sait que la paillasse est la tire-lire dans nos campagnes) 2 couvertures, une paire de bottines et un pantalon avaient été enlevés.

Le voleur était bien au courant des êtres de la maison. Il ne pourra être longtemps ignoré.

La Société de secours mutuels des artistes de Lille, presidée par M. Géry Legrand, vient de clôturer ses opérations de l'exercice 1879. D'après le compte-rendu, la Société compte 2,143 membres actifs, 42 membres participants et 31 membres honoraires. Les recettes se sont élevées, en 1879, à 1,113 fr. 80 c., et les dépenses à 773 fr. 30, soit une différence de 340 fr. 58 en plus pour les recettes. Au 1er janvier 1880, la Société avait en caisse 15,815 fr. 13 c.

G. Hennebois, peigneur de lin à Roubaix, avait passé la frontière après avoir commis divers vols qualifiés dans cette ville. Il vient d'être arrêté à Mons et remis entre les mains des autorités françaisss.

Expulsés :

Louise Noël, femme Campion, 49 ans, marchande ambulante, née à Wicheries (Belgique). — François Pensaert, 36 ans, ferblantier, né à Gand. — Jean Hormans, 40 ans, chapelier, né à Hérenthals. — François Van Hoorne, 40 ans, ouvrier de ferme, né à Ardoye. — César Dufacq, 20 ans, chaudronnier, né à Dugnaul. — Henri Alleer, 24 ans, journalier, né a Comines (Belgique) — Fehuger Philippe, 25 ans, cordonnier, né à Wandechuane (Duché de Bade).

— CAMBIGUEULLES. — Les employés des contributions indirectes ont saisi à Cambigueulles une voiture chargée de 300 kilogr. de tabac. Le conducteur a eu le temps de dételer et de se sauver avec les chevaux.

— MAUBEUGE. — Il est question d'établir un tramway à vapeur entre la frontière belge et la ville de Maubeuge. L'étude du projet est confiée à MM. d'Harmignies, Couvreur, Van Maldeghem, Sillyé-Pauwels et Herbecq, qui ont eu, lundi, un entretien avec M. le sous-préfet d'Avesnes.

— DOUAI. — Par arrêté ministériel, M. Blondel, conseiller d'Etat, ancien doyen de la Faculté de Douai, vient d'être nommé doyen honoraire de cette Faculté.

— NŒUX-LES-MINES. — Le sieur Augustin Heaulme, âgé de 37 ans, ouvrier mineur, s'était levé à 4 heures du matin, le 9 janvier, pour se rendre à son travail, il avait pris de la dynamite dont il avait besoin, et comme elle était gelée, il eut l'imprudence d'en mettre environ 400 grammes sur le poêle pour la faire dégeler, la croyant en état il la mêla dans un sac avec l'autre, et presqu'aussitôt elle fit explosion et blessa fortement le sieur Heaulme à la main gauche, dont il ne pourra plus se servir, et endommagea aussi fortement la cheville du pied gauche, elle blessa en outre un de ses frères et une belle-sœur qui étaient dans cette place; un chien qui était couché près du poêle fut tué, les fenêtres et les portes furent endommagées ainsi qu'une partie de la toiture fut enlevée. La perte matérielle peut être estimée à 300 francs dues à l'imprudence de cet homme.

— SOMAIN. — Avant-hier, une explosion s'est produite dans la fabrique de produits chimiques de MM. Helbecque, Dumont et Cie, par suite de l'échappement de benzine d'une chaudière à feu ouvert. M. Helbecque a été grièvement brûlé à la figure, aux mains, en essayant d'éteindre le feu.

Les dégâts sont évalués à 2,000 francs assurés pour 40,000.

— TEMPLEUVE. — Un incendie a dévoré une meule de fourrages appartenant à M. Delannoy, cultivateur. On a eu le bonheur, avec l'aide des pompiers et des habitants de la localité, de pouvoir circonscrire le feu et de préserver sept autres meules qui entouraient celle qui a été brûlée.

Le dégât s'est élevé à 80 fr., couvert par une assurance.

— CORCY. — Encore un débris de la grande armée, un vieux de la vieille qui vient de s'éteindre.

M. Victor Saîrtes, né le 17 janvier 1786 est mort à Corcy, il y a quelques jours.

Il avait fait les campagnes d'Espagne en 1808 et conserva jusqu'à son dernier jour toute sa présence d'esprit.

— BERSÉE. — Lundi matin ont eu lieu, à Bersée, les obsèques de MM. Lepeuple, Lecouffe et Alfred Dindal, victimes de l'explosion qui s'est produite mercredi soir à Bersée.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 11 janvier — Adolphe Huyghe, rue des Longues-Haies, cour Desrumaux. — Thérèse Desrousseaux, rue Pauvrée, 25. — Berthe Beele, rue de la Promenade, 28. — Arthur Dequick, rue des Filatures, 41. — Irma Leclercq, rue des Ogiers, cour St-Joseph, 5. — Henri Decottignies, rue du Grand-Chemin, 127. — Henri Hespel, rue du Pile, maison Lefebvre, 24. — Alice Minnens, rue de la Lys, 6.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 11 janvier. — Eugénie Depoortere, 76 ans, ménagère, boulevard de Strasbourg. — Albert Degezelle, 1 an, rue de Mouveaux, 66 — Marie Delhoute, 5 mois, rue de Wattrelos, cour Lezy, 7. — Léonie Debruyne, 1 an, rue de la Paix, cour Domman, 14. — Auguste Zœller, 1 an, rue Vaucanson, 67.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 11 JANVIER. — Henri Baert, 27 ans, tisserand, et Mathilde Chrétien, 25 ans, soigneuse. — Remy Mangin, 28 ans, sous-brigadier des douanes, et Zoé Lerouge, 22 ans, couturière. — Jules Leman, 24 ans, négociant en grains, et Zoé Lepers, 25 ans, sans profession. — Camille Decœyere, 25 ans, domestique, et Sidonie Condriaux, 20 ans servante. — Emile Messiaen, 27 ans, boulanger, et Rosalie Debrie, 26 ans, sans profession. — Philippe Pinet, 24 ans, cordonnier, et Marie Hendrickx, 24 ans, tisserande, — Charles Deryck, 31 ans, apprêteur, et Coralie Leruste, 33 ans, lessiveuse. — Henri Ecren, 28 ans, tisserand, et Marie Geenens, 23 ans, soigneuse. — Arthur Declercq, 20 ans, teinturier et Julie Lanneau, 20 ans, soigneuse. — André Degroote, 45 ans, jardinier, et Appoline Diricq, 41 ans, sans profession. — Emile Nutte, 26 ans, tisserand, et Céline Delplanque, 26 ans, journalière, — Adolphe Mœrman, 38 ans, garçon boulanger, et Marie Sobry, 40 ans, boutiquière. — Emile Boucly, 28 ans, gendarme à pied, et Falmyre Cuisset, 18 ans, couturière. — Charles Dheer, 39 ans, tisserand, et Mélanie Goudesenne, 34 ans, journalière. — François Duforest, 32 ans, teinturier, et Maria Leclercq, 31 ans, sans profession.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 10 janvier. — Suzanne Guermonprez, rue Brun Pain. — Camille Massart, rue du Vyrolois. — Victor Hellemaut, Blanc-Seau.

Du 11. — Maria Dumez, rue des Ursulines. — Gustave Lemaire, rue de Menin.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 10 janvier. — Germaine Duprez, 11 jours, rue des Molles Briques. — Arsène Dosin, 1 mois, Brun pain. — Germaine Stein, 1 an et 2 mois, Phalempins. — Appoline Warhem, 68 ans et 4 mois, veuve de Auguste Campion, Blanche Porte. — Louis Marécaux, 81 ans Petite Place.

Du 11. — Alexandre Deleplanque, 80 ans et 4 mois, veuf de Marie Duterte, rue du Collège. — Allard Lemaire, 18 ans, rue du Prince

MARIAGES du 10 janvier. — Auguste Gobert, journalier, 65 ans, et Constance Dejode, journalière, 55 ans. — Louis Naye, 44 ans et Felicié Saint-Léger, tailleuse, 34 ans. — Désiré Planquart, tisserand, 30 ans et Elisa Saint-Leger, tailleuse, 26 ans. - Charles Simar, aiguiseur, 22 ans et Esther Burbure, tailleuse, 22 ans. — Hyppolyte Liétart, journalier, 24 ans, et Louise Vanderstichel, sans profession, 24 ans. — Auguste Chombeau, serrurier, 24 ans, et Julienne Dupont, sans profession, 31 ans.

Etat-Civil de Wattrelos

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 4 janvier. — Alfred Boquet, Saint-Liévin. — Adele Flipot, Vieille Place. — Arthur Gabriel, Bas Chemin. — Emile Prévost, Gauquier.

Du 5. — Jean-Baptiste Florin, Place. — Blanche Delignies, Saint-Liévin.

Du 6. — Jules Bruyneel, Sartel.

Du 9. — Marguerite-Laure Briffaut, Laboureur.

Du 10. — Henri Mazure, Carluyère. — Zoé Nisse, Bas chemin. — Arthur Joseph Delhaye, Sartel. — Jules-Marcelin, Dornier Martinoire.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 8 janvier. — Louis-Joseph Raquet, 59 ans et 4 mois, marchand de lait battu, Houzarde.

Du 9. — Sophie-Josephe Leman, 70 ans et 7 mois, ménagère, Saint-Liévin.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Jules-Louis Antoine Leman, 24 ans, négociant en grains, et Zoé-Catherine Lepers, 25 ans, sans profession. — Vital Decottenier, 26 ans, tisserand, et Sophie-Stéphanie Locufier, 27 ans, tisserande.

Belgique

TOURNAI. — Les deux escadrons de guides qui étaient partis samedi matin pour le Borinage ont reçu, en route, l'ordre de rebrousser chemin et sont rentrés le soir même en notre ville.

Le premier bataillon du régiment de chasseurs nous est aussi revenu avant-hier vers quatre heures.

CHARLEROI. — On a été témoin, jeudi soir, dans la gare de Charleroi, d'un incident comique.

Le machiniste du train de Paris — partant de Charleroi à 7 heures du soir — croyant que le signal du départ avait été donné, s'était mis en marche avec la locomotive et le fourgon seuls, laissant le reste du train en plan.

Stupéfaction des voyageurs qui ne voyaient pas partir le train, réclamations, menaces de dommages intérêts, etc. Enfin, après une attente assez longue, la machine et le fourgon sont revenus et le train a pu partir avec un retard de 45 minutes. Le machiniste s'est aperçu de cet incident seulement en arrivant à la courbe de Marchiennes.

MONS. — La police de Mons a arrêté vendredi sur la Grand'Place, pendant le marché aux grains, un individu pris en flagrant délit de vol d'un portefeuille appartenant à M. Florimond Legrand, négociant à Bauffe ; portefeuille qui contenait 3,100 francs. Cet individu a déclaré se nommer Henri Muller, âgé de 43 ans, et être un horloger d'origine suisse.

BRUXELLES. — Le *Courrier de Bruxelles* annonce que M. Sainctelette, ministre des travaux publics, a donné sa démission.

— M. le baron Beyens, ministre de Belgique, à Paris, est depuis quelques jours à Bruxelles pour conférer avec M. Frère-Orban sur les difficultés que rencontre le renouvellement du traité de commerce avec la France.

— *Une perte de 15,000,000.* — Le *Moniteur* de samedi publiait un arrêté royal du 8 janvier autorisant l'émission d'un capital nominal de 134,179,000 fr. en dette 4 p. c.

Le bruit court que les conditions auxquelles M. Graux vient d'être autorisé à traiter avec M. de Rothschild, à Paris notamment pour le complément du capital de l'emprunt, sont très onéreuses. Il y a quelque temps, M. Graux aurait pu en avoir de meilleures, mais il les aurait refusées, les trouvant trop dures. Depuis lors il aurait dû passer par des conditions pires encore, et aujourd'hui ces conditions seraient telles que l'ETAT Y FERAIT UNE PERTE DE QUINZE MILLIONS DE FRANCS ENVIRON. (*Avenir.*)

SENEFFE. — Nos lecteurs se souviennent qu'au mois d'août dernier, nous avons relaté une tentative d'assassinat, commise à Seneffe, par un nommé Debauque, menuisier, sur le sieur Barbier, clerc de notaire.

La victime atteinte d'un coup de revolver, a succombé un mois après, Quant au meurtrier, toutes les recherches faites pour l'arrêter étaient restées jusqu'ici infructueuses.

Il paraît cependant qu'il n'a jamais quitté les environs, les habitants de sa commune et des villages voisins l'hébergeaient et le soustrayaient aux recherches de la justice.

La gendarmerie de la Louvière a enfin pu le découvrir chez un paysan, occupé à fabriquer des cages. Il a été immédiatement arrêté et écroué en la prison cellulaire.

— Une collision a eu lieu samedi matin à la station de Haeltert, entre deux trains. Un voyageur a eu la jambe droite fracturée et cinq autres ont été blessés à la tête. Leur état est relativement satisfaisant.

— Un curieux incident s'est produit mercredi à l'audience du tribunal correctionnel de Bruxelles. Dans une affaire de coups, le plaignant, un nommé Lapin, faisait la sourde oreille à toutes les questions que lui posait le président. Non-seulement il ne répondait pas, mais il ne paraissait comprendre aucune des demandes qu'on lui adressait.

L'explication de cette singulière attitude fut dénoncée par un des amis du plaignant, qui vint déclarer qu'il était sourd-muet.

Le plus curieux, c'est que dans le dossier de cette affaire se trouve un procès-verbal de l'interrogatoire du plaignant, interrogatoire fait par un commissaire de police qui avait omis de dire que l'on se trouvait en présence d'un sourd-muet.

Le tribunal a été forcé de remettre l'affaire, aucun interprète à l'usage des sourds-muets ne se trouvant dans la salle.

FAITS DIVERS

— Le jour du nouvel an, la paisible population de Lausanne a été mise en émoi par la nouvelle qu'un jeune étudiant de cette ville venait d'être assassiné par son frère. Voici, sur ce drame, quelques détails empruntés aux journaux de la localité.

La famille Janavel est originaire des vallées vaudoises du Piémont. Son chef, autrefois pasteur de l'Eglise nationale à Genollier, vit de ses rentes à Lausanne, après avoir pris sa retraite.

Paul Janavel, la victime, était étudiant en théologie. Sa franchise, son courage en maintes occasions et sa vigueur lui avaient concilié l'estime de ses camarades, dont il était un peu le champion.

Disons qu'il était de beaucoup le membre le moins bizarre de sa famille. Les singularités de ses parents sont en effet légendaires. Ils se sont toujours déclarés dans une gêne voisine de l'indigence et ont donné à leurs enfants une éducation irrégulière. Paul se plaignait de leur parcimonie à son égard.

Revenu de Genève, où il faisait ses études, il avait fait des démarches aussi infructueuses que pressantes pour obtenir l'argent dont il prétendait avoir besoin. Cédant à une déplorable inspiration, il profita la veille du nouvel an de l'absence de son père pour aller prendre dans son secrétaire des titres et valeurs pour une somme d'environ 8,000 fr. Il ne voulait, dit-on, que prouver à son père que le prétexte de pauvreté sur lequel il se basait pour lui refuser l'argent nécessaire à ses études n'était pas justifié. Quoi qu'il en soit, cela donna lieu, au sein de la famille, à une scène atroce, et le soir, lorsque Paul Janavel se rendit au punch de Sylvestre de la société d'étudiants dont il faisait partie, il avait des marques bleuâtres au cou et de larges taches de sang sur la poitrine, provenant, paraît-il, d'une lutte qu'il avait soutenue contre son père et son frère cadet. Toute la soirée, il fut d'humeur assez étrange. A deux heures de la nuit, des amis qui le rencontrèrent le trouvèrent un peu mieux dispose. Il leur affirma même qu'il était complètement remis avec sa famille.

Plusieurs heures se passent. Paul Janavel rentre chez lui, fatigué, à quatre heures du matin. A midi, il dort encore.

A midi et quart, un jeune homme entre dans la chambre, il tient un pistolet à la main ; il s'approche du dormeur, qui était tourné du côté de la muraille ; il lui applique son arme contre la tête et presse la détente. Le coup part, la balle traverse la tête. La victime n'a pas fait un mouvement. Un seul coup, et tout a été terminé. Ernest Janavel, le fratricide, sort tranquillement, se rend chez son père et lui dit : « Papa, j'ai tué Paul. »

La justice a procédé immédiatement à la levée du cadavre. Le meurtrier a été arrêté, il a fait des aveux complets et a été confié aux soins des médecins de l'établissement de Céry, qui devront examiner son état mental.

— GRAND INCENDIE. — On télégraphie de de Tiffis, au *Nouveau-Temps* du 9 janvier.

« Un violent incendie a éclaté hier dans le caravansérail d'Antonoff. Des dépôts de blés, de thé, de sucre, de soie et des sommes importantes en papier-monnaie sont devenus la proie des flammes. On évalue approximativement les pertes causées par le sinistre à 1 million 500 mille roubles.

« On vient de nous télégraphier que l'incendie qui a éclaté à Koutais a détruit le cercle de la noblesse et beaucoup de boutiques. L'enquête est ouverte. »

— Un suicide, accompli avec un affreux courage, a eu lieu à Marseille.

Le nommé Francou (Rose-François), âgé de 64 ans, atteint depuis plusieurs mois d'une paralysie du côté droit, qui lui faisait subir d'atroces souffrances, s'était fait un lit de copeaux. Profitant du sommeil de sa femme et de ses enfants, il a mis le feu aux copeaux après avoir, au préalable, enduit d'huile ses vêtements. Il s'est étendu, vers deux heures du matin, sur ce lit ardent.

Les flammes ont bientôt enveloppé ce vieillard qui s'est laissé brûler sans exhaler une plainte. Son supplice durait depuis longtemps déjà quand l'excès de la douleur lui a arraché un cri qui a été entendu par sa femme.

Tous les secours prodigués au malheureux ont été inutiles ; il a expiré à huit heures du matin dans d'atroces souffrances.

— Le *Républicain* de Constantine, du 7 janvier, raconte que les corps des victimes de l'accident du courrier de Guelma à Jemmapes ont été retrouvés, à l'exception de celui du jeune Janici.

On a retrouvé aussi le sac de dépêches, mais il avait été pillé.

« A la tristesse générale, ajoute le *Républicain*, devait se joindre bientôt un autre sentiment, celui de l'indignation la plus vive.

» En effet, le corps du malheureux Portelli portait les traces d'une mutilation toute récente. Des indigènes, de misérables bandits, lui avaient coupé le doigt pour s'emparer de ses bagues ; les coupables payeront cher leur horrible forfait, car on les a surpris, assure-t-on, au moment où ils venaient de piller le sac de dépêches qu'ils avaient retiré de l'eau en même temps que le cadavre de l'infortuné conducteur.

» Sept arrestations ont été opérées par les soins de la gendarmerie, et le couteau qui a servi à cette hideuse besogne figure comme pièce à conviction. »

REVUE HEBDOMADAIRE

de la BANQUE NATIONALE, capital : 30 millions

11, RUE LE PELETIER, A PARIS

Paris, le 10 janvier.

Nous retrouvons nos rentes et les grandes valeurs à peu près aux mêmes cours que la semaine dernière : le 3 0/0 est à fr. 116.70, le 3 à fr. 81.70, l'*Amortissable* à fr. 83.55, le *Crédit Foncier* à 11.115 fr., la *Banque d'Escompte* à 805 fr., la *Banque de Paris* à 870 fr., la *Banque Hypothécaire* à fr. 678.75, le *Crédit Lyonnais* à 880, la *Banque nationale* à 665 fr.; le *Crédit Mobilier Espagnol* à 680 fr., le *Gaz Parisien* à fr. 1.292.75, le *Nord* à 1.480 fr., le *Lyon* à fr. 1.157.50, l'*Orléans* à fr. 1.132.50, le 5 0/0 *Italien* à fr. 79.70. Les différences de cours de certaines valeurs d'un samedi à l'autre ne sont qu'apparentes, elles sont dues au détachement des coupons de janvier.

Bien que l'on se retrouve à peu près au point de départ, la semaine n'en a pas moins été assez mouvementée, la hausse obtenue lundi et mardi a été ensuite à peu près perdue par suite d'un conflit d'intérêts, heureusement passager. Le marché livré à ses tendances va pouvoir profiter de l'excédant de ressources que lui fournit la mise en payement des coupons de janvier et la hausse devra suivre son développement normal.

Il ne se passe pas de jours que nous ne recevions de nos clients ou de nos lecteurs plusieurs lettres dans lesquels ils nous demandent de leur indiquer de bons placements.

Or, quelques personnes voudraient être renseignées sur tout et l'on nous demande quelquefois de parler de valeurs absolument inconnues ou mauvaises. Nous faisons remarquer à ces personnes que l'espace nous est mesuré, et que nous devons avant tout nous occuper des valeurs qui intéressent le plus grand nombre et de celles qui peuvent faire l'objet de placements avantageux.

Nous nous efforçons d'être aussi complets que possible ; mais nous nous attachons par dessus tout à être utiles, veillant dans ce but à garder la plus grande impartialité dans toutes nos appréciations.

Nos chroniques sont reproduites dans 300 des principaux journaux des départements, et si la diffusion de nos renseignements et de nos conseils leur donne une grande importance, elle rend aussi plus grande la responsabilité qui nous incombe, et elle nous oblige tout particulièrement à la plus prudente circonspection.

Grâce à l'observation de cette ligne de conduite, si nous jetons un coup d'œil en arrière, nous avons la satisfaction de voir que nous n'avons pas donné de mauvais conseils et que nous en avons au contraire donné souvent de bons. C'est ainsi que nous avons engagé nos lecteurs à acheter de l'Amortissable à 78 fr., que nous leur avons les premiers recommandé les actions du Crédit Foncier lorsqu'elles étaient encore au-dessous de 700, celles du Crédit Moblier au-dessous de 500, que nous leur avons fait acheter de la Financière bien au-dessous du pair, de la Banque Française Italienne à 390 fr., de la Banque d'Escompte, avant qu'elle n'eût monté, etc., etc.

Maintenant, nous savons qu'il ne suffit pas d'avoir bien fait, et nous voulons mettre tous nos soins à faire mieux encore. Nous espérons d'autant plus y réussir que nous serons aidés à l'avenir dans notre tâche par le fait que nos lecteurs seront plus habitués à nous, que le nombre de ceux qui auront entamé des relations avec nous sera plus considérable et que ces relations seront plus anciennes, parce qu'enfin ils auront pu faire, sur nos conseils, un plus grand nombre de bons placements.

Le difficile n'est pas d'indiquer des placements parfaitement solides ; nous n'avons, à cet égard, et c'est ce que nous faisons souvent du reste, qu'à leur citer nos rentes d'abord, puis les obligations des chemins de fer, les obligations de ville, etc. Mais nos rentes et ces diverses valeurs ne rapportent aux cours où elles sont parvenues qu'un revenu très-réduit, et ce qu'on nous demande en général se sont des placements qui tout en ne présentant aucun risque, produisent un revenu plus rémunérateur. Aujourd'hui ces placements sont fort rares. Nous avons signalés dernièrement les obligations du *Crédit Mobilier Espagnol* qui valait à ce moment 265 fr. et qui sont cotés maintenant à 280 fr. Ces obligations rapportent 15 fr. nets d'impôts. Un coupon de fr. 7,50 se détache le 1er février, ce qui met en réalité leur